

COMMUNE DE SERMAISES

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 MARS 2015

Nombre de conseillers en exercice : 18 – Présents : 17 – procuration : 0 - Votants : 17

Le seize mars deux mille quinze à vingt heures trente, le Conseil municipal, dûment convoqué s'est réuni à la mairie en session ordinaire, sous la présidence de M. James BRUNEAU, Maire.

Date de convocation du Conseil municipal : 4 mars 2015

Présents : M. BRUNEAU James, Maire – Mme AUVRAY Chantal - M. BOHN Gérard – M. POISSON Joël - Mme LETULLIER Dominique – Mme PIETREMENT Janine, adjoints – M. BOUILLON Robert – M. ROSE Yannick – Mme PEURON Françoise – M. COULON Joël – M. RIVET Vincent - M. MERCIER Denis - Mme DELBONNEL Christine - Mme MACE Sophie - M. PECQUENARD Denis - Mme DOZIAS Véronique - Mme LEMAIRE Audrey.

Absent : M. CHALANDARD Jean-Louis

Secrétaire de séance : Mme PEURON Françoise

I - OBSERVATIONS SUR LE COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 17 décembre 2014

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

II - JURY D'ASSISES 2016 – TIRAGE AU SORT DES JURES

Le tirage au sort effectué désigne les personnes suivantes qui figureront sur la liste préparatoire communale pour la composition du jury d'assises de l'année 2016 :

- n° 756 – Mme MOREAU épouse DARRE Martine, domiciliée boulevard des Anciens Fossés
- n° 965 – Mme SEUROT épouse TANQUEREL Sandrine, domiciliée 26, route de Pithiviers
- n° 273 – M. DA SILVA Alberto, domicilié 11, rue du Chemin Bas

III – SUBVENTIONS 2015 AUX ASSOCIATIONS

Sur proposition de la commission du 2 mars 2015, le conseil municipal,

VOTE les subventions aux associations pour l'année 2015 pour un montant total de **32 288,76 €**

PRECISE que la subvention de 700 € attribuée au VTT SERMAISES-MALESHERBES sera versée en totalité sous réserve de l'organisation d'une compétition à Sermaises. Si cette condition n'est pas remplie, la subvention sera réduite à 350 €.

PRECISE que l'association ATELIER CREA DANSE devra permettre l'adhésion à l'association à toute personne qui en fera la demande. Si cette condition n'est pas remplie, la subvention ne sera pas reconduite.

REFUSE l'attribution d'une subvention à l'association « Idées Halle » de THIGNONVILLE .

IV – CONTRAT D'ASSURANCE STATUTAIRE DU PERSONNEL

Le contrat d'assurance statutaire du CDG 45 auquel adhère la commune arrive à échéance le 31 décembre 2015. Le conseil d'administration du CDG 45 a décidé de renouveler ce contrat pour la période 2016-2020. Pour se joindre au lancement de la procédure de mise en concurrence en vue de la conclusion d'un nouveau contrat, la collectivité doit donner mandat au CDG 45.

A l'issue de cette consultation, les garanties et les taux de cotisations obtenus seront présentés aux collectivités qui conserveront l'entière liberté d'accepter ou non, le contrat d'assurance proposé.

Le conseil municipal, à l'unanimité,

DECIDE de donner mandat au Centre de Gestion du Loiret (CDG45) pour le lancement de la procédure de mise en concurrence en vue de la conclusion d'un nouveau contrat.

V – AFFAIRES DIVERSES

V-1 – ELECTIONS DEPARTEMENTALES des 22 et 29 mars 2015

Le tableau des bureaux de vote est communiqué aux conseillers

V-2 – SAFER DU CENTRE – convention de mise à disposition des terres communales

Le 29 octobre 2009, la commune a signé avec la SAFER une convention de mise à disposition des terres communales pour une superficie de 9 ha 95 a 49 ca. Cette convention arrive à échéance le 31/10/2015.

S'agissant de la deuxième convention, il ne sera pas possible d'en signer une nouvelle avant un délai de un an, soit au 01/11/2016. Il n'est pas non plus possible de signer un bail de UN AN avec les exploitants.

Le conseil municipal, à l'unanimité,

DECIDE de laisser l'exploitation des terres communales aux agriculteurs en place pendant une année et charge Monsieur le Maire d'organiser une réunion avec les intéressés afin d'en finir les conditions.

V-3 – INSTRUCTION DES AUTORISATIONS DU DROIT DES SOLS – CONVENTION AVEC LA C.C.B.G.

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'à compter du 1^{er} juillet 2015, la mise à disposition gratuite des services d'instruction de l'Etat est supprimée pour toutes les communes compétentes appartenant à des communautés de 10 000 habitants et plus.

Pour palier à ce désengagement, le conseil communautaire de la Communauté de Communes Beauce Gâtinais (C.C.B.G.) a décidé la création d'un service d'instruction des autorisations du droit des sols et propose à la commune de Sermaises de conventionner pour pouvoir en bénéficier. Le coût facturé aux communes a été estimé à :

- 100 € pour 1 permis de construire
- 20 € pour 1 certificat d'urbanisme type a
- 40 € pour 1 certificat d'urbanisme type b
- 70 € pour 1 une déclaration préalable
- 120 € pour 1 permis d'aménager
- 80 € pour 1 permis de démolir

Le conseil municipal, à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention de prestation de service pour l'instruction des demandes d'autorisation et actes relatifs à l'occupation et à l'utilisation du sol avec la C.C.B.G. pour une durée de un an à compter du 1^{er} juillet 2015, renouvelable tacitement.

V-4 – SERVICES TECHNIQUES - ACQUISITION D'UN TRACTEUR :

Le conseil municipal, à l'unanimité,

ACCEPTÉ le devis de la Société METHIVIERS de Sermaises pour l'acquisition d'un tracteur pour un montant de 44 000 € H.T.

PRECISE que l'achat de ce matériel sera inscrit au budget primitif annexe du service de l'eau.

ACCEPTÉ la reprise de l'ancien tracteur par METHIVIERS au prix de 2 000 € H.T. Cette recette sera prise en compte sur le budget annexe de l'assainissement.

☞ Il est évoqué la possibilité de louer ce matériel à d'autres collectivités qui en feraient la demande.

V-5 – EMPLOIS JEUNES ETE 2015

Le conseil municipal, à l'unanimité,

DECIDE la reconduction du dispositif d'emploi de jeunes étudiants domiciliés à Sermaises au cours de l'été 2015.

VI – INFORMATIONS DIVERSES

- ☞ Le compte rendu de la réunion de la C.C.P.B. du 25/02/2015 est communiqué aux conseillers.
- ☞ Exposition des collections de M. MASURE : Monsieur le Maire rappelle qu'il avait été envisagé d'organiser une exposition des collections de M. MASURE Emmanuel sur la thématique de la seconde guerre mondiale avec le soutien logistique du Conseil Général par l'intermédiaire d'Ingenov45. Il précise que face aux contraintes liées à l'organisation, il ne sera pas donné suite à ce projet.
- ☞ M. CIRET Roland domicilié 42, Dréville rétrocède à la commune une concession acquise en 1987.
- ☞ cimetière : la construction du nouvel ossuaire est terminée. Il a été nécessaire d'augmenter sa capacité à 4 x 3 places (au lieu de 2 x 3 places).
- ☞ Urbanisme : Affaire SILVA contre la COMMUNE : le Tribunal Administratif dans sa séance du 27 janvier 2015 a annulé l'arrêté du 8 juillet 2013 et enjoint le Maire de se prononcer à nouveau sur la demande de certificat d'urbanisme de M. et Mme SILVA. Une nouvelle instruction est en cours par les services de l'Etat.
- ☞ Une copie de la lettre M. RIVET Philippe, Maire honoraire, (en réponse à un mail de M. GARCIN Jean-Pierre, ancien habitant de Sermaises) est communiquée aux conseillers.
- ☞ Le contrat de balayage avec la Sté VEOLIA a été reconduit pour un montant annuel de 8 858,63 € T.T.C. (contrat 2012 : 8 605,88 € T.T.C. soit une augmentation de 2,94 %).
- ☞ il est signalé :
 - Les problèmes de stationnement de véhicules sur les trottoirs rue de Paris (face au n° 25 et face au garage Renault),
 - L'absence de signalisation de la salle culturelle, notamment en façade de l'immeuble,
 - La nécessité de tailler les thuyas à la mare d'Enzanville.